



Le mot du Capitaine

L'automne est à présent bien installé, en témoignent les belles couleurs dont les arbres se sont parés ainsi que l'humidité et la fraîcheur matinales qui nous rappellent que l'hiver sera là dans deux mois.

Octobre se termine doucement, nous nous rapprochons "dangereusement" de 2019 et, à l'instar des années précédentes, l'an prochain débutera avec son lot d'augmentations habituelles qui feront fondre davantage notre pouvoir d'achat !

À cela viendra s'ajouter... le Prélèvement à la source !

On en parle de plus en plus mais concrètement, comment cela va-t-il se passer ? C'est la question à laquelle Alain va tenter de répondre dans la rubrique "À l'abordage" et il reviendra également sur la part variable en page 2.

Valérie nous parle ce mois-ci du parcours de Mathieu Delmas et vous en saurez un peu plus sur l'activité passionnante et passionnée de Véronique Plouvier.

Et, comme chaque mois, d'autres infos vous attendent dans ce Fil.

Bonne lecture à tous !

Gisèle VAN GRASSTEK



À ne pas manquer

Réunions mensuelles :

- Romorantin
20 novembre - 18h30

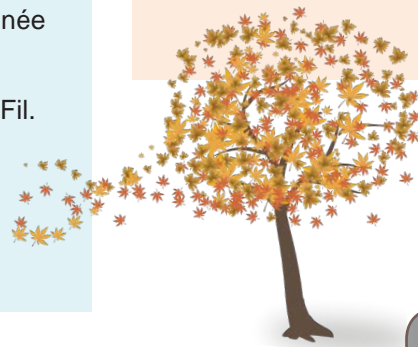
- Tours
27 novembre - 18h30

Mois de l'ESS :

- Novembre - Programme :
<http://www.lemois-ess.org>

Repas de fin d'année :

- Romorantin
18 décembre - 19h



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Pour rappel, le **prélèvement à la source** consiste à déduire l'impôt sur le revenu que vous percevrez chaque mois à compter de janvier 2019.

L'administration fiscale adressera à O10C un fichier comportant les taux de prélèvement de chaque salaire (calculés selon votre déclaration de 2017). Ce taux sera communiqué tous les mois et pourra varier en fonction des fluctuations de vos revenus.

Il sera prélevé chaque mois sur votre bulletin de paie et reversé par O10C au trésor public. Toutefois, il vous faudra toujours continuer à **déclarer chaque année vos revenus de l'année précédente**.

Le taux d'imposition sera donc actualisé chaque année en fonction de votre déclaration.

2018 année blanche : En 2018, vous avez payé vos impôts sur les revenus de 2017. Mais en 2019, votre taux d'imposition sera effectué sur vos revenus de 2019. Donc 2018 ne servira pas de base d'imposition.





LA PART VARIABLE À PARTIR DE 2019

Par Alain Riou

Depuis le décret paru en 2014, de nombreuses dispositions juridiques ont été mises en place pour le statut des CAE.

En matière de rémunérations, voici ce que le décret stipule :

La "part fixe", mensuelle et forfaitaire, est déterminée « en fonction des objectifs d'activités minimales définis dans le contrat de l'entrepreneur salarié ».

La "part variable" est calculée pour chaque exercice en fonction du chiffre d'affaires défini à l'article L. 7332 - 3.

Odyssée Création, comme toutes les CAE, a mis en place la part variable.

Fin 2017, une lettre de renonciation vous avait été proposée pour renoncer à votre part variable, ce qui avait pour objectif de vous créer une petite réserve. Cependant, nous avons appris lors du séminaire

comptable de notre réseau CPE au mois d'octobre, que cette pratique n'était pas légale au regard du décret.

L'excédent des bénéfices de 2018, après provision de 3 mois de salaires et après intéressement, sera donc versé en part variable sur l'exercice 2019, sans dérogation possible.

La Loi nous impose de la reverser sur les 7 premiers mois (avant l'AG). Cette part variable apparaîtra sur votre bulletin de paie en dessous de votre part fixe (salaire).

Vous aurez la possibilité de la percevoir en une ou plusieurs fois, mais cette part variable pourra être diminuée ou supprimée dès lors que la situation de votre trésorerie ne vous permet pas d'assurer le maintien de votre part fixe.

Tant que vous générez de la trésorerie pour maintenir votre part fixe, la part variable vous sera versée jusqu'à fin juillet 2019.

Elle sera étudiée et calculée au cas par cas en fonction des activités et du volume de trésorerie de chacun.



O10C & VOUS ► Mathieu DELMAS

Par Valérie Schneider



Mathieu a signé un CAPE en février 2017 avec Odyssée Création. Il est maintenant entrepreneur salarié depuis juillet 2018. Il a connu la coopérative au cours de ses recherches pour connaître les différents statuts possibles pour créer son activité.

Après un BTSA Aménagement paysager, Mathieu travaille depuis une dizaine d'années comme jardinier paysagiste en Touraine. Il a aussi exercé son métier en Tunisie pendant six mois dans le cadre d'un service civique.

Mathieu est 100 % concerné et investi dans tout ce qui touche à l'écologie, à la biodiversité et au développement durable. Il propose l'entretien et la création de nos jardins sans pesticides, sans engins polluants, avec des outils traditionnels et beaucoup d'huile de coude !

Mathieu met également en avant toutes les techniques destinées à protéger l'eau, l'air et nos sols grâce à des techniques alternatives comme le mulching, le compostage paillage, les auxiliaires, etc. Il pratique aussi les semences paysannes.

Sa « marque de fabrique » ? Mathieu n'utilise pas de véhicule polluant pour son activité mais un vélo biporteur à assistance électrique pouvant transporter des charges jusqu'à 100 kg. Vous pouvez aller jeter un œil à son superbe engin (et échanger avec Mathieu) notamment tous les ans à l'occasion de la **Fête du Vélo**, place Anatole France à Tours.

Odyssée Création possède de nombreux avantages aux yeux de Mathieu : d'abord l'accompagnement à la création de son activité, pouvoir la tester et le collectif ensuite. La coopérative et l'économie sociale et solidaire sont dans la ligne droite de son activité qui s'inscrit dans l'idée d'un mouvement et d'un changement de société vers plus d'égalité, plus de coopération et de lien social.

Pour contacter Mathieu :

06 66 68 62 54

m.delmas@ntymail.com

<http://www.jardin-naturel-tours.fr/>





PHARE SUR... Véronique PLOUVIER



Chez Odyssee-Création, nous sommes bien placés pour constater que tous les entrepreneurs partagent la même problématique : la visibilité !

Bonjour, je suis Véronique Plouvier et j'ai la conviction profonde que tous les professionnels devraient écrire un livre pour développer leur activité.

Entrepreneuse dans l'âme, je suis moi-même auteur de plusieurs ouvrages pratiques, le dernier étant paru en avril de cette année.

Il y a trois ans, j'ai choisi d'exercer un métier atypique : coach rédactionnel.

Concrètement j'aide les pros tels que vous à écrire un livre valorisant leur expertise et à s'en servir pour développer leur visibilité.

Nous travaillons sur leur projet, de l'idée du livre à sa publication. Certains ont trop d'idées, d'autres pas assez...peu importe. Grâce à la méthode que j'ai créée, la rédaction de ce type d'ouvrage devient claire et facile. Savez-vous qu'il est possible d'écrire un livre professionnel de 150 pages en 100 jours, en y consacrant seulement 20 à 30 minutes par jour ?

Ensuite, j'oriente mon client vers le type d'édition qui

convient le mieux à son projet. Certains des auteurs que j'accompagne ont signé dans de grandes maisons d'édition.

D'autres font d'emblée le choix de l'autoédition, une formule qui permet de garder la main sur tous les aspects de son projet. Nous abordons également la question de la promotion du livre.

Mon métier me passionne car il est fait de rencontres avec des professionnels enthousiastes, talentueux et désireux de transmettre un savoir-être ou un savoir-faire. Aucun projet ne ressemble à l'autre et, tout à fait entre nous, j'apprends beaucoup de mes clients dans les domaines les plus divers !

A ce jour, j'ai déjà aidé une soixantaine de professionnels à écrire et publier un livre. Et l'impact sur leur chiffre d'affaires a toujours été positif !



Pour contacter Véronique :

06 11 63 49 78
bonjour@veroniqueplouvier.com
<https://veroniqueplouvier.com>



C'est bientôt Halloween !!

Envie d'y participer ?

2-4 nov.	Bourges	Salon des vins et de la gastronomie
9-11 nov.	Tours	L'Art au quotidien
16-18 nov.	Châteauroux	Salon de la gastronomie
16-18 nov.	Tours	Ferme expo
18 nov.	Romorantin	Salon du bien-être
14-17 déc.	Tours	Mer & Vigne
16-17 déc.	Tours	Salon vert et bio



Je vous rappelle les dates de l'exposition dont **Emmanuelle FEAT** nous a fait part. Elle se tiendra à La Riche du **8 au 22 novembre** sur le thème "Psyché" avec l'artiste **Corentin de Penanster** et le photographe de renom **André Carrara**.

La Laverie - 9 Rue du Port - 37 La Riche.

Bon anniversaire à...

- Corinne PONS
- Isabelle VERLAET
- Ursula JOURNAUD
- Sarah GAUCHER
- Béatrice REUSSER
- Fatima BOUCLET
- Bernard DE FERRIÈRE
- Anthony PRADEAU



Bienvenue à...

- Hélène DOUVILLE

Welcome

Bonne route à...

- Marie COUFFRANT • Jeannick LEPRETRE
- Jean-Pierre MOREAU • Myriam SAHIONY





LES AIDES DE LA CARSAT (TMS PROS DIAGNOSTIC & ACTION)

Que peuvent-elles vous apporter ? Par Jean-Roger Morvan

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladies professionnelles en France qui, à plus ou moins longue échéance, peuvent mener à des états de handicap plus ou moins invalidants.

Liées aux conditions de travail (port de charges, gestes répétitifs, torsions du dos, postures trop statiques et crispées, etc.), les TMS comme la lombalgie, l'épicondylite ou



encore les tendinites et sciatiques (entres autres) touchent les hommes comme les femmes et doivent faire l'objet d'une prévention.

L'Assurance Maladie propose deux nouvelles aides financières aux entreprises de 1 à 49 salariés pouvant atteindre jusqu'à 25.000 Euros HT chacune, permettant :

- De financer **70 % du montant des diagnostics**
- De financer **50 % de l'achat de matériel neuf.**

TMS PROS - DIAGNOSTIC est une aide financière pour identifier et maîtriser les risques de TMS. Plafonnée à 25 000 Euros HT, cette aide peut financer **70 % du montant des prestations suivantes (HT) pour un minimum de 2 000 € HT :**

- La formation d'une personne ressource en interne pour qu'elle soit capable d'animer et mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans votre entreprise, **Et/ou**
- Une prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS, incluant l'étude des situations de travail concernées et le plan d'actions.

Ce plan d'actions peut recommander la mise en place dans l'entreprise de solutions techniques et organisationnelles

(ex : achat d'équipements adaptés, changement d'organisation du travail, adaptation d'un poste...) et de formations adaptées pour les salariés concernés.

(ex : achat d'équipements adaptés, changement d'organisation du travail, adaptation d'un poste...)

TMS PROS - ACTION est une aide financière qui permet de financer, à hauteur de 50 % de l'investissement hors taxes et **pour un minimum de 2 000 € HT**, l'achat de matériel et/ou d'équipements permettant de réduire les contraintes physiques, en particulier lors de manutentions manuelles de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes.

Elle est plafonnée également à 25 000 Euros HT.

Vous pourrez bénéficier de cette offre à condition de fournir au préalable **un diagnostic et un plan d'actions** réalisés par un prestataire ou un salarié de l'entreprise ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

Les **entrepreneurs d'Odysée Création** désirant investir dans du matériel inférieur à 2 000 € HT, **peuvent se regrouper** pour atteindre le montant minimum, puisque c'est la coopérative qui est l'entité reconnue par la CARSAT et non l'entrepreneur seul.

Attention : La date limite de validité de cette offre est fixée au :

31 DÉCEMBRE 2018

Elle correspond à la date limite d'envoi de l'intégralité des pièces justificatives pour le paiement de cette aide.

Le lien ci-dessous (à copier et à coller sur votre moteur de recherche) vous renverra vers le site internet de la **CARSAT** où vous trouverez tous les renseignements utiles et les formulaires à télécharger :

<https://www.carsat-pl.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/les-incitations-financieres/aides-financieres-simplifiees/tms-pros---diagnostic.html>



PROJET BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Comme nous vous le disions dans le compte-rendu de la réunion du 16 octobre dernier, la présidente d'**Artisans du Monde Blois** nous a contactés pour nous proposer d'ouvrir une boutique éphémère en commun pendant tout le mois de décembre.

Odysée avait déjà ouvert des boutiques éphémères en 2015, puis en 2016 en association avec Artéfact et Écopia. Ces boutiques avaient rencontré un franc succès.

Si vous souhaitez que l'on ouvre une nouvelle boutique avec Artisans du Monde Blois, sachant qu'elle donnera la **priorité aux entrepreneurs d'Odysée, FAITES LE NOUS SAVOIR DÈS MAINTENANT.**

En effet, la décision doit être prise dès le début novembre.

